Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260608-2026_06_05_39-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2026_06_05_39

FEUILLET 2026_39

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 05 juin 2026

Date de convocation : 29 mai 2026
15 membres en exercice
12 membres présents
15 votants
0 absent

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe, LE NAOUR Nathalie, LE GOFF Rémi, JEAN-LE LAY Annic, LAURENT Yann adjoints, BERTHELÉ Geneviève, RUZIC Olivier, PARMENTIER Alain, DELAUNOY Julie, DORNIOL Benoît, DIVOUX Laurent, GUILLAUME Carine conseillères et conseillers municipaux.
Procuration : LE COZ Céline à RUZIC Olivier et SUCHET Gaëlle à LE NAOUR Nathalie, PONDAVEN Patrick à LAURENT Yann.
Absent :
Secrétaire de séance : LAURENT Yann.

OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS DE CANTINE – 2026-2027

Pour rappel, les repas sont préparés et livrés par le CCAS de Penvénan, le prix du repas facturé à la commune s'élève à 5,60€. Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2026/2027.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, l'aide financière aux communes rurales qui instaurent une tarification sociale pour les cantines scolaires est maintenue et précise que la grille tarifaire doit comporter au moins 3 tarifs progressifs basés sur les revenus ou quotients familiaux avec au moins un tarif inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €.
Il est proposé à l'Assemblée d'augmenter les tarifs de **2,5 %.**

Quotient familial	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027
De 0 à 599	1 €	**1 €**
De 600 à 799	2.91 €	**2.98 €**
De 800 et plus	3.67 €	**3.76 €**
3 enfants et + scolarisés au RPI	3.01 €	**3. 08 €**
Tarif repas adulte	6.02 €	**6.17 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'actualisation du tarif des repas du restaurant scolaire dans les conditions ci-dessus décrites,
- **PRECISE** que ces tarifs s'appliqueront à partir du **1er septembre 2026.**

Pour extrait conforme, Le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor